

Paris, le 5 mars 2012

**Monsieur le Président  
du Comité Central d'Entreprise  
UNILEVER FRANCE HPC SI (UF HPC SI)**  
23 rue François Jacob  
92842 RUEIL-MALMAISON Cedex

A l'attention de :

- Monsieur DESOMBRE Yves Edouard, Président Directeur Général,
- Monsieur Olivier DEVILLERS, Directeur des Ressources Humaines.

**Lettre recommandée AR**

**Objet : Actualisation de la demande de renseignements sur la procédure d'alerte**

Monsieur le Président,

Les élus du comité central d'entreprise ont voté une procédure d'alerte en janvier 2011 concernant leurs inquiétudes sur la pérennité des volumes de capillaire et des emplois afférents sur le site de Compiègne. A ce titre, ils ont mandaté notre cabinet pour les assister dans le cadre de cette procédure. Nous avons à ce titre envoyé une lettre de mission accompagnée d'une demande de renseignements et d'une demande de visite des sites européens du groupe. Concernant ces points, vous nous avez transmis un certain nombre d'informations relatives au marché français et européen et aux parts de marché d'Unilever dans le capillaire. Vous nous avez autorisés à visiter l'usine de Compiègne. Cependant, **des informations importantes relatives aux usines européennes nous font toujours défaut** et vous avez refusé pour des raisons de principe que l'on visite les deux usines européennes. Nous vous avons fait part en vain que ce refus et le manque d'information sur les usines européennes étaient très dommageables pour notre compréhension. De plus, vous avez refusé que l'on rencontre le responsable de la catégorie « Hair » pour l'Europe alors que les décisions concernant l'avenir de l'usine de Compiègne.

Le 1<sup>er</sup> février vous avez adressé un courrier à l'ensemble des salariés de l'entreprise concernant l'avenir de l'usine. Suite à ce courrier, nous avons rencontré les élus du comité d'établissement le vendredi 17 février 2012 pour une réunion de travail à l'issue de laquelle un ensemble de décisions ont été actées concernant l'actualisation du droit d'alerte subséquent à ce courrier.

Ce courrier confirme les craintes exprimées par les salariés dans le cadre de ce droit d'alerte. Le transfert d'une partie de 33 millions d'unité de shampoing vers l'usine de Bydgoszcz ainsi que le déménagement de 3 lignes de conditionnement sur 7.

Par ailleurs, ce courrier fait état d'un transfert de 40 millions d'unité de dentifrices en provenance de l'usine d'Amersfoort en cours de fermeture aux Pays Bas. Le courrier annonce également un projet de relocalisation de 90 à 100 millions d'unités en provenance de Demiclen en Slovaquie. Ce qui porterait l'usine, si le projet était validé à 370-400 millions d'unités de dentifrices et de shampoings contre près de 300 en ce moment.

Le courrier fait également état d'investissements de 15 millions d'€ qui viendraient s'ajouter aux 6 décidés en 2011 et d'impacts sur les emplois.

Ces différents éléments (transferts de volume et de lignes de shampoings et rapatriement de volumes dentaires et leurs conséquences) justifient que nous revisitions l'usine de Le Meux et nous réitérons notre demande de visite des sites suivants et des informations industrielles les concernant :

- ✓ Bydgoszcz en Pologne
- ✓ Buxtehude en Allemagne
- ✓ Saint Petersburg en Russie
- ✓ Le centre de R&D de Vlaardingen
- ✓ L'entrepôt de Bresles dans l'Oise

Par ailleurs, nous vous prions de trouver ci-joint une demande de renseignements en ligne avec le courrier du 1<sup>er</sup> février adressé aux salariés de l'entreprise

Dans l'attente des informations et en vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Jérôme SZLIFKE  
Expert comptable



Yves PASSARD  
Directeur

Copie à Monsieur Frédéric BRIESMALIEN, Secrétaire du CCE, usine de Compiègne

## UNILEVER FRANCE HPC SI

### Demande de renseignements et questions complémentaires

#### Droit d'Alerte

1. Actualisation à date des données sur les marchés et les parts de marché d'Unilever et des concurrents du Hair en France, en Europe de l'Est et en Europe de l'Ouest.
2. Actualisation des données sur les volumes produits en 2011 et budget 2012 en Hair et en Dentaire.
3. Détail des 15 millions d'investissements projetés sur le site.
4. Détail des 6 millions d'investissements
5. Détail des investissements réalisés pour le projet « Sanex »
6. Volumes réalisés et restant à réaliser pour le compte de Sanex.
7. Volumes projetés sur les marques Dove, Axe et Sunslip pour 2012, 2013 et 2014 et 2015.
8. Dépenses Médias projetées pour soutenir ces marques.
9. Impacts des différents projets annoncés sur les effectifs Hair, dentaire et services supports.
10. Conséquences sur le loyer de location de gérance et le chiffre d'affaires d'UFHPC I
11. Devenir les zones des lignes shampoings (L12, L17, L15) qui doivent partir.
12. Démiclen : Volumes restants ? Possibilité de les récupérer ?
13. Détail sur les 20 embauches prévues.
14. Détails des 100 millions de dentifrices : format, Marque, quantité
15. Impact pour l'usine si toutes les lignes shampoing devaient quitter le site
16. Capacité de production de l'usine shampoing en Pologne, investissement, nombre de ligne, cadence, types de ligne de conditionnement, nombre de personnes par ligne, par Process, assistance technique et postes indirect
17. Pour combien de temps et pour quel volume le contrat avec Démiclen est-il renouvelé ?
18. Quelle vision pour les équipes du week-end.
19. Quels délais Unilever donne pour la réalisation du projet
20. Quel sont les taux de Service Client pour : Démiclen et la Pologne
21. Sur les nouveaux sites de production en capillaire Swansea /Angleterre et Odense/Danemark (production Alberto Culver , Sara Lee Hair) :
  - o Détail des volumes produits sur les trois derniers exercices et perspectives 2012 et 2013,
  - o Classification des produits (mask /pot /shampoo/sampling/ect...),
  - o Extension des bâtiments ? ( si possibilité d'intégrer new machines).